



Rapport Annuel – BSO EURO SANTE au 29 décembre 2023

BSO EURO SANTE

FR00140089F3 PART I
FR00140089H9 PART P

NATURE

TYPE

SOCIETE DE GESTION

DELEGATION DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

FIA

FCP

SAINT OLIVE
GESTION

NEANT

FIDELIANCE
RHONE ALPES

VALEUR LIQUIDATIVE AU 29/12/2023 PART I	980,11€
NOMBRE DE PARTS EN CIRCULATION AU 29/12/2023 PART I	8 730
VALEUR LIQUIDATIVE AU 29/12/2023 PART P	968,96€
NOMBRE DE PARTS EN CIRCULATION AU 29/12/2023 PART P	1 180

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits

PRODUIT

BSO EURO SANTE I

Code ISIN: FR00140089F3
Fonds Commun de Placement

Société de gestion: SAINT OLIVE GESTION, titulaire de l'agrément n°GP-05000016 délivré par l'AMF

Site internet: www.banquesaintolive.com

Autorité chargée du contrôle de la société de gestion : Autorité des Marchés Financiers (AMF) - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

Date de production de ce document: 02/11/2023

AVERTISSEMENT : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT

TYPE

Type : FIA

Durée : FCP créé le 20/05/2022, pour une durée initiale de 99 ans

Classification AMF : Actions des pays de l'Union européenne. En conséquence, le FCP est en permanence à 60% minimum dans des actions de pays de l'Union Européenne

OBJECTIF

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance nette de frais supérieure à la performance des marchés d'actions des pays de l'Union européenne sur la durée de placement recommandée de cinq ans, en profitant du dynamisme des actions du secteur de la santé, d'après l'analyse de la société de gestion. A titre indicatif, l'indice DJ Euro Stoxx 600 Health Care (SXDR), calculé dividendes nets réinvestis, peut être utilisé a posteriori pour apprécier la performance du FCP. La gestion du FIA n'étant pas indiciaire, aucune contrainte n'est appliquée sur la gestion. La performance du FCP pourra, le cas échéant, s'écarter sensiblement de l'indice composite ci-dessus. La classification du FCP est « Actions des pays de l'Union européenne ».

Le FCP adopte un style de gestion active. Le gestionnaire investit sur des entreprises jugées innovantes dans les secteurs des technologies médicales, de la medtech, de la pharmacie et des biotechnologies. Dans le domaine des technologies médicales, le gestionnaire diversifie ses investissements notamment sur l'imagerie, la télémédecine, les interventions minimalement invasives, les biomarqueurs, les nanotechnologies, les implants ou la robotique. La zone géographique du FCP est essentiellement les pays de l'Union européenne. La gérance du fonds s'assure que le portefeuille respecte à tout moment les expositions suivantes :

- 80% à 100% de l'actif net du fonds aux marchés des technologies médicales, de la medtech, de la pharmacie et des biotechnologies ;
- 75% à 100% de l'actif net du fonds en actions ;
- 75% à 100% de l'actif net du fonds en actions et titres de sociétés ayant leur siège social dans l'Union Européenne ou un État de l'Espace Économique Européen (EEE) ;
- 60% à 100% de l'actif net du fonds en actions et titres de sociétés ayant leur siège social dans l'Union Européenne.
- 0% à 20% de l'actif net du fonds en actions de petites et moyennes capitalisations sans toutefois investir dans des émetteurs dont la capitalisation boursière est inférieure à 100 millions d'euros ;
- 0% à 10% de l'actif net du fonds en OPCVM/FIA.

Le fonds n'intervient pas sur les marchés d'instruments dérivés. Le fonds pouvant être investi en actions de sociétés internationales de pays membres de l'OCDE, le risque de baisse des devises de ces pays contre l'euro est une composante essentielle du risque que le souscripteur doit prendre en considération. Ce risque de change peut porter sur 10% de l'actif net du fonds. Les devises de l'Union européenne et de la zone euro autres que l'euro ne sont pas prises en compte dans le calcul du risque de change.

Sur les marchés des petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit. Les mouvements de marchés sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP peut baisser plus rapidement et plus fortement. Les petites capitalisations sont des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros. Les moyennes capitalisations sont des sociétés dont la capitalisation boursière est comprise entre 150 millions et 1 milliard d'euros. Le fonds ayant opté pour la capitalisation des revenus, le résultat net et ses plus-values nettes réalisées sont systématiquement réinvestis.

Les modalités de souscription et de rachat de parts sont détaillées dans la prospectus et au paragraphe "Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée" ci-après.

INVESTISSEURS VISES

Ce FCP s'adresse aux investisseurs, plus particulièrement aux personnes morales, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR SYNTHETIQUE DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque (ISR) permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne.

L'indicateur synthétique de risque (ISR) part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de 5 ans minimum. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque (ISR) est établi à partir de données reconstituées à l'aide d'indices de référence appropriés lorsque les données historiques ne sont pas disponibles pour la période complète de placement recommandée, ou à partir de données historiques du produit observées sur la durée de placement recommandée.

Les risques et la performance du produit sont notamment liés aux fluctuations des marchés financiers, des taux d'intérêt et de l'évolution de l'économie sur des cycles longs. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BSO EURO SANTE I.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période minimum de détention recommandée en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 Euros. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, médiane et meilleure performance de ce Fonds au cours des 5 dernières années pour les scénarios intermédiaire et favorable et des 10 dernières années pour le scénario défavorable. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement de : 10 000 Euros		1 an	5 ans Période de détention recommandée
Scenario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	6 440 €	5 230 €
	Rendement annuel moyen	-36%	-12%
Scenario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8 180 €	9 960 €
	Rendement annuel moyen	-18%	0%
Scenario intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 590 €	12 510 €
	Rendement annuel moyen	6%	5%
Scenario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	12 500 €	14 360 €
	Rendement annuel moyen	25%	8%

Lorsque les données historiques ne sont pas disponibles sur une durée suffisante, les scénarios sont établis à partir des performances passées d'indices de référence. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le produit.

Les chiffres indiqués sont calculés net de tous les coûts mentionnés à la rubrique « que va me coûter cet investissement ? ». Ils ne prennent pas forcément en compte tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur ni votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI SAINT OLIVE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres structures gérées et de ceux de la Société de gestion et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués. Par conséquent, un défaut de la Société de Gestion n'aurait pas d'impact sur l'actif du Fonds, dont la conservation est assurée par son dépositaire.

L'investissement dans le Fonds ne fait pas l'objet d'une couverture de risque et n'est pas garanti en capital.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Les coûts ont une incidence sur le rendement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés pour deux périodes de détention différentes et incluent les coûts de sortie anticipée potentiels.

Nous avons supposé :

- que pour le scénario à 1 an, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %),
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- que 10 000 EUR sont investis.

COÛT AU FIL DU TEMPS

Il est possible que la personne qui vous vend cette option d'investissement ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

INVESTISSEMENT DE 10 000€

Scénarios si vous sortez après :	0	5 ans *
Coûts totaux maximum	116 €	742 €
Incidence sur le rendement par an **	1,16%	1,21%

* La période de détention recommandée correspond à 5 ans

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée,
- la signification des différentes catégories de coûts.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

Incidence sur le rendement par an				
Coût ponctuels	Coûts d'entrée	0,00%	0 €	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement.
	Coûts de sortie	0,00%	0 €	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement.
Coût récurrents	Coûts de transaction sur le portefeuille	0,07%	7 €	L'incidence des coûts encourus lorsque le fonds arbitre des instruments financiers. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année dernière.
	Autres couts récurrents	1,15%	115 €	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année dernière.
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats	0,00%	0 €	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commission d'intéressement	0,00%	0 €	L'incidence des commissions d'intéressement.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La période de détention recommandée est de 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme. Vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré par le dépositaire avant 12h20 (heure de Paris). Les ordres sont pris en compte à cours inconnu : les ordres sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour (bourse du jour J) et publiée en J+1 ouvré. La valeur liquidative est établie quotidiennement, à l'exception des jours fériés légaux ou des jours de fermeture de la Bourse de Paris conformément au calendrier officiel d'Euronext. Dans ce cas, la valeur liquidative est établie le jour ouvré suivant. .

Les modalités de sortie sont indiquées dans la note d'information disponible sur le site internet de la Société de Gestion: <https://www.banquesaintolive.com>

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'interlocuteur habituel du souscripteur est à sa disposition.

Si une réponse satisfaisante n'a pas pu lui être apportée, il peut adresser sa demande :

- par courrier à l'adresse suivante : SAINT OLIVE GESTION, 84 rue Duguesclin 69458 Lyon CEDEX 06

- par email à l'adresse suivant : lyon@bsosoc.com.

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Dépositaire : BANQUE SAINT OLIVE.

Le prospectus, le DIC, les rapports annuels et semestriels sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : SAINT OLIVE GESTION, 84 rue Duguesclin 69458 Lyon CEDEX 06 ou à l'adresse électronique suivante : lyon@bsosoc.com.

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus.

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits

PRODUIT

BSO EURO SANTE P

Code ISIN: FR00140089H9
Fonds Commun de Placement

Société de gestion: SAINT OLIVE GESTION, titulaire de l'agrément n°GP-05000016 délivré par l'AMF

Site internet: www.banquesaintolive.com

Autorité chargée du contrôle de la société de gestion : Autorité des Marchés Financiers (AMF) - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

Date de production de ce document: 02/11/2023

AVERTISSEMENT : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT

TYPE

Type : FIA

Durée : FCP créé le 20/05/2022, pour une durée initiale de 99 ans

Classification AMF : Actions des pays de l'Union européenne. En conséquence, le FCP est en permanence à 60% minimum dans des actions de pays de l'Union Européenne

OBJECTIF

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance nette de frais supérieure à la performance des marchés d'actions des pays de l'Union européenne sur la durée de placement recommandée de cinq ans, en profitant du dynamisme des actions du secteur de la santé, d'après l'analyse de la société de gestion. A titre indicatif, l'indice DJ Euro Stoxx 600 Health Care (SXDR), calculé dividendes nets réinvestis, peut être utilisé a posteriori pour apprécier la performance du FCP. La gestion du FIA n'étant pas indiciaire, aucune contrainte n'est appliquée sur la gestion. La performance du FCP pourra, le cas échéant, s'écarter sensiblement de l'indice composite ci-dessus. La classification du FCP est « Actions des pays de l'Union européenne ».

Le FCP adopte un style de gestion active. Le gestionnaire investit sur des entreprises jugées innovantes dans les secteurs des technologies médicales, de la medtech, de la pharmacie et des biotechnologies. Dans le domaine des technologies médicales, le gestionnaire diversifie ses investissements notamment sur l'imagerie, la télémédecine, les interventions minimalement invasives, les biomarqueurs, les nanotechnologies, les implants ou la robotique. La zone géographique du FCP est essentiellement les pays de l'Union européenne. La gérance du fonds s'assure que le portefeuille respecte à tout moment les expositions suivantes :

- 80% à 100% de l'actif net du fonds aux marchés des technologies médicales, de la medtech, de la pharmacie et des biotechnologies ;
- 75% à 100% de l'actif net du fonds en actions ;
- 75% à 100% de l'actif net du fonds en actions et titres de sociétés ayant leur siège social dans l'Union Européenne ou un État de l'Espace Économique Européen (EEE) ;
- 60% à 100% de l'actif net du fonds en actions et titres de sociétés ayant leur siège social dans l'Union Européenne.
- 0% à 20% de l'actif net du fonds en actions de petites et moyennes capitalisations sans toutefois investir dans des émetteurs dont la capitalisation boursière est inférieure à 100 millions d'euros ;
- 0% à 10% de l'actif net du fonds en OPCVM/FIA.

Le fonds n'intervient pas sur les marchés d'instruments dérivés. Le fonds pouvant être investi en actions de sociétés internationales de pays membres de l'OCDE, le risque de baisse des devises de ces pays contre l'euro est une composante essentielle du risque que le souscripteur doit prendre en considération. Ce risque de change peut porter sur 10% de l'actif net du fonds. Les devises de l'Union européenne et de la zone euro autres que l'euro ne sont pas prises en compte dans le calcul du risque de change.

Sur les marchés des petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit. Les mouvements de marchés sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les marchés de grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP peut baisser plus rapidement et plus fortement. Les petites capitalisations sont des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros. Les moyennes capitalisations sont des sociétés dont la capitalisation boursière est comprise entre 150 millions et 1 milliard d'euros. Le fonds ayant opté pour la capitalisation des revenus, le résultat net et ses plus-values nettes réalisées sont systématiquement réinvestis.

Les modalités de souscription et de rachat de parts sont détaillées dans la prospectus et au paragraphe "Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée" ci-après.

INVESTISSEURS VISES

Ce FCP s'adresse aux investisseurs, plus particulièrement aux personnes physiques, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR SYNTHETIQUE DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque (ISR) permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne.

L'indicateur synthétique de risque (ISR) part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant toute la période de détention recommandée de 5 ans minimum. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque (ISR) est établi à partir de données reconstituées à l'aide d'indices de référence appropriés lorsque les données historiques ne sont pas disponibles pour la période complète de placement recommandée, ou à partir de données historiques du produit observées sur la durée de placement recommandée.

Les risques et la performance du produit sont notamment liés aux fluctuations des marchés financiers, des taux d'intérêt et de l'évolution de l'économie sur des cycles longs. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de BSO EURO SANTE P.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur la période minimum de détention recommandée en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 Euros. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, médiane et meilleure performance de ce Fonds au cours des 5 dernières années pour les scénarios intermédiaire et favorable et des 10 dernières années pour le scénario défavorable. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement de : 10 000 Euros		1 an	5 ans Période de détention recommandée
Scenario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	5 930 €	4 820 €
	Rendement annuel moyen	-41%	-14%
Scenario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	7 540 €	9 180 €
	Rendement annuel moyen	-25%	-2%
Scenario intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 760 €	11 530 €
	Rendement annuel moyen	-2%	3%
Scenario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	11 520 €	13 240 €
	Rendement annuel moyen	15%	6%

Lorsque les données historiques ne sont pas disponibles sur une durée suffisante, les scénarios sont établis à partir des performances passées d'indices de référence. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le produit.

Les chiffres indiqués sont calculés net de tous les coûts mentionnés à la rubrique « que va me coûter cet investissement ? ». Ils ne prennent pas forcément en compte tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur ni votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

QUE SE PASSE-T-IL SI SAINT OLIVE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres structures gérées et de ceux de la Société de gestion et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués. Par conséquent, un défaut de la Société de Gestion n'aurait pas d'impact sur l'actif du Fonds, dont la conservation est assurée par son dépositaire.

L'investissement dans le Fonds ne fait pas l'objet d'une couverture de risque et n'est pas garanti en capital.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Les coûts ont une incidence sur le rendement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés pour deux périodes de détention différentes et incluent les coûts de sortie anticipée potentiels.

Nous avons supposé:

- que pour le scénario à 1 an, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %),
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire,
- que 10 000 EUR sont investis.

COÛT AU FIL DU TEMPS

Il est possible que la personne qui vous vend cette option d'investissement ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

INVESTISSEMENT DE 10 000€

Scénarios si vous sortez après :	0	5 ans *
Coûts totaux maximum	974 €	2 403 €
Incidence sur le rendement par an **	9,74%	3,74%

* La période de détention recommandée correspond à 5 ans

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée,
- la signification des différentes catégories de coûts.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

Incidence sur le rendement par an				
Coût ponctuels	Coûts d'entrée	4,00%	400 €	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement.
	Coûts de sortie	4,00%	400 €	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement.
Coût récurrents	Coûts de transaction sur le portefeuille	0,07%	7 €	L'incidence des coûts encourus lorsque le fonds arbitre des instruments financiers. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année dernière.
	Autres couts récurrents	1,92%	192 €	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année dernière.
Coûts accessoires	Commission liée aux résultats	0,00%	0 €	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commission d'intéressement	0,00%	0 €	L'incidence des commissions d'intéressement.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La période de détention recommandée est de 5 ans. Elle est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme. Vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré par le dépositaire avant 12h20 (heure de Paris). Les ordres sont pris en compte à cours inconnu : les ordres sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du même jour (bourse du jour J) et publiée en J+1 ouvré. La valeur liquidative est établie quotidiennement, à l'exception des jours fériés légaux ou des jours de fermeture de la Bourse de Paris conformément au calendrier officiel d'Euronext. Dans ce cas, la valeur liquidative est établie le jour ouvré suivant. .

Les modalités de sortie sont indiquées dans la note d'information disponible sur le site internet de la Société de Gestion: <https://www.banquesaintolive.com>

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'interlocuteur habituel du souscripteur est à sa disposition.

Si une réponse satisfaisante n'a pas pu lui être apportée, il peut adresser sa demande :

- par courrier à l'adresse suivante : SAINT OLIVE GESTION, 84 rue Duguesclin 69458 Lyon CEDEX 06

- par email à l'adresse suivant : lyon@bsosoc.com.

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Dépositaire : BANQUE SAINT OLIVE.

Le prospectus, le DIC, les rapports annuels et semestriels sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : SAINT OLIVE GESTION, 84 rue Duguesclin 69458 Lyon CEDEX 06 ou à l'adresse électronique suivante : lyon@bsosoc.com.

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus.

RAPPORT D'ACTIVITE

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET DE MARCHE

Les marchés ont continué sur leur lancée positive en début d'année jusqu'aux premiers jours de mars.

Les données macro-économiques toujours favorables et la réouverture de la Chine ont en effet permis de réviser à la hausse les prévisions de croissance, décalant au 2ème semestre au moins les craintes de récession. Du côté des entreprises, les publications de résultats et les anticipations pour 2023 sont de façon générale nettement supérieures aux attentes, ce qui a particulièrement soutenu les secteurs industriels (constructeurs et équipementiers automobiles, équipement électrique, défense et aéronautique), la construction, les banques, la technologie et la consommation (luxes, hôtellerie, compagnies aériennes).

Néanmoins, la baisse de l'inflation est devenue moins marquée à partir de février. En effet, le marché du travail américain restait très tendu (baisse des demandes hebdomadaires d'allocations de chômage) et les salaires, ainsi que les prix de l'alimentation et des services, continuaient leur progression à un rythme soutenu sur tous les continents.

Cela a entraîné un discours à nouveau plus « hawkish » des banques centrales qui a fait repartir les taux des emprunts d'Etat à la hausse (70 à 80 points de base sur le taux à 10 ans des principaux Etats occidentaux sur le mois de février). Le taux à 2 ans américain a par ailleurs dépassé le dernier plus haut atteint à 5% en 2007 ce qui a ravivé le parallélisme avec la dernière crise financière.

La faillite de la Silicon Valley Bank, de Silvergate et de la Signature Bank début mars a accentué le phénomène, amenant un repli boursier de 4 à 5% supplémentaire. Les indices boursiers américains ont corrigé significativement pour revenir proches de leur niveau de début d'année, tandis que les indices européens maintenaient une avance de 5 à 7 % en moyenne. L'intervention des autorités américaines pour enrayer immédiatement toute contagion à d'autres établissements ou d'autres secteurs a permis un rebond des marchés dans un premier temps, mais ceux-ci n'ont pas résisté à une nouvelle alerte venant de Crédit Suisse.

Celui-ci est en effet dans le collimateur de la SEC et de ses auditeurs depuis plusieurs mois concernant la publication de certains éléments de ses comptes. En outre, la Banque Nationale Saoudienne, qui est actionnaire à près de 10% et a participé à la dernière recapitalisation, a indiqué qu'elle n'irait pas au-delà quand la forte baisse du secteur a entraîné des ventes paniques des actions et obligations du groupe helvète. Ceci est venu s'ajouter aux sorties des dépôts de clients et aux rachats des fonds gérés par le groupe observés depuis plusieurs semaines.

D'énormes injections de liquidités de la BNS et l'annonce d'une fusion avec UBS ont finalement calmé le jeu.

La Banque Centrale Européenne a remonté ensuite comme prévu ses taux de 50 points de base, ce qui semblait indiquer qu'elle ne voyait pas la nécessité de retarder la mise en œuvre de sa politique visant, comme celle des autres banques centrales, à ralentir la croissance de la masse monétaire dans un contexte d'inflation toujours très supérieure aux objectifs.

Mais les discours des banques centrales sont devenus plus « souples ». Les indices actions ont d'ailleurs repris fin mars leur tendance haussière, les révisions à la baisse des prévisions demeurant limitées pour l'instant. A noter que l'écart OAT-Bund sur les taux à 10 ans s'est à peine élargi à 55 points de base après le fiasco de la réforme des retraites et l'instabilité gouvernementale française qui en résulte, ce qui est plutôt rassurant.

Néanmoins, ces événements démontraient une nouvelle fois que la réduction de la liquidité prend toujours à contrepied les institutions financières qui n'ont pas bien anticipé ce retournement et conservé des prises de risques excessives: baisse du marché obligataire pour la SVB qui y avait investi les liquidités déposées par les entreprises de la technologie californienne et qui a dû revendre ses placements à pertes quand celles-ci ont commencé à retirer des liquidités, crise de confiance pour le Crédit Suisse entraînant un classique « bank run ».

Avril a été un mois de consolidation après les soubresauts de mars, avec des tendances légèrement différentes entre les Etats-Unis et l'Europe. Les indices actions américains plafonnaient, voire s'effritaient sur le mois alors que les signaux de ralentissement se multipliaient en gagnant peu à peu les services. En Europe, la croissance restait atone sans infléchissement majeur et les indices actions ont réalisé de nouveaux records avant quelques prises de profit en fin de mois. Les publications de sociétés y sont globalement meilleures, avec peu de déceptions ou de révisions à la baisse. La consommation et notamment le luxe continuent d'afficher une croissance presque insolente.

L'inflation restait stable après sa décrue précédente, ce qui explique une légère tension sur les taux longs européens (15 à 20 points de base sur le 10 ans) alors qu'aux Etats-Unis, on observe plutôt une stabilité. Les spreads de crédit sont également restés stables sur le mois.

Le mois de mai a vu la correction se prolonger en Europe et en particulier en France.

Les taux d'intérêt se sont tendus plus franchement dans un contexte de négociations sur le plafond de la dette américaine sauvées de justesse et de dégradation de la note de la France notamment. Les statistiques macro-économiques ne dénotant toujours pas de ralentissement majeur ont également maintenu les marchés dans l'attente de possibles nouveaux « tours de vis » monétaires.

Le marché actions américain a cependant bien tenu, plutôt focalisé sur la bonne résistance de l'activité (S&P 500 inchangé sur le mois et Nasdaq en hausse de 5%) tandis que les indices européens baissaient de 2 à 3% (5% environ sur le CAC 40), sans doute également freinés par l'escalade des affrontements entre la Russie et l'Ukraine et un environnement politique et social généralement assez délétère.

Les marchés actions ont été de nouveau résilients en juin, faisant fi des incertitudes géopolitiques et de l'instabilité sociale. Les données macro-économiques continuent à être meilleures que prévu sur le front de la croissance (PIB américain qui devrait finalement être proche de +2% au 2ème trimestre) tandis que les chiffres d'inflation continuent à refluer, quoi que de façon insuffisante pour les banques centrales. Les marchés ont donc intégré l'hypothèse de taux directeurs qui ne baisseront pas prochainement, voire pourraient encore être accrus un peu cet été notamment en Europe, mais les taux d'intérêt obligataires restent dans une fourchette de variation modérée, sans dépasser leurs plus hauts.

Les indices actions sont remontés de façon très nette, retrouvant leur niveau d'il y a un an aux Etats-Unis, à moins de 10% de leurs records historiques, et tutoyant les records de mars dernier en Europe. L'activité des entreprises est en effet soutenue, en particulier tous les segments liés à la consommation en Asie et aux Etats-Unis et les perspectives de marges restent pour l'instant favorables.

Si le mois de juillet est apparu peu estival pour certains, avec une activité soutenue en matière de publications et un soleil plutôt rare au Nord de l'Europe, les marchés sont restés au beau fixe.

Les indicateurs économiques ont été largement favorables. Le PIB américain a largement dépassé les prévisions à +2.5% sur un an à la fin du 2ème trimestre, et son homologue de la zone euro était légèrement au-dessus également à +0.6% pour la même période. A l'inverse, celui de la Chine était plutôt inférieur au consensus à +6.3% tout de même.

En outre, les chiffres d'inflation continuent à s'assagir : 3% annualisé en juin aux Etats-Unis, 5.5% en zone euro et 0% en Chine.

La Réserve Fédérale et la BCE ont remonté comme prévu leurs taux directeurs de 0.25%, ce qui a contribué comme les chiffres rassurants de l'inflation à une détente des taux d'intérêt longs, les investisseurs anticipant une fin du processus prochaine en zone euro, sinon déjà atteinte aux Etats-Unis.

Les résultats d'entreprises ont été excellents (en moyenne de l'ordre de 5% supérieurs aux attentes tant aux Etats-Unis qu'en Europe), ce qui a entraîné des révisions à la hausse des prévisions et de nouvelles hausses des indices boursiers qui terminent le mois globalement au plus haut de l'année.

Néanmoins ces dernières semaines, les marchés ont commencé à entrevoir les incertitudes de la rentrée.

Les statistiques économiques font en effet toujours osciller entre crainte de ralentissement plus marqué, du fait notamment l'immobilier qui faiblit partout et reste particulièrement problématique en Chine, et inflation qui ne baisse pas autant qu'attendu, avec un marché de l'emploi américain encore soutenu et des tensions toujours présentes en Europe notamment. Le sommet de Jacksonville n'a pas donné d'éclairage nouveau, le Président de la Réserve Fédérale se prononçant toujours pour une politique monétaire qui s'adaptera aux données économiques.

Si les taux longs ont terminé le mois d'août en légère détente, les spreads s'inscrivent en hausse modérée et les indices actions se sont effrités de 1 à 4% selon le cas. Le momentum des bénéfices s'est nettement retourné après les publications du 2ème semestre 2023, avec des discours des sociétés souvent plus prudents pour la fin de l'année notamment pour les métaux, la construction et certains segments de la consommation.

Les banques centrales ont fait pencher la balance du côté négatif en septembre. Leurs décisions (hausse pour la BCE, pause pour la Réserve Fédérale), opposées et inverses à la majorité des attentes, ont surtout été accompagnées de commentaires repoussant les perspectives de baisse des taux d'intérêt, voire laissant attendre de nouvelles hausses, aux Etats-Unis notamment. Alors que les négociations sur le plafond de la dette américaine se compliquaient par ailleurs, les taux longs ont repris leur hausse, terminant le mois à près de 4.6% sur le 10 ans US et 3.4% sur le 10 ans euro, soit environ 50 points de base de plus qu'au 1er septembre.

Bien que les signes de « soft-landing » se concrétisent et que les publications de sociétés restent solides dans l'ensemble, les marchés actions ont également décalé de 2 à 5%, en particulier les valeurs à multiple élevé.

Les marchés ont poursuivi leur baisse en octobre sous l'effet de plusieurs facteurs : situation explosive au Moyen-Orient, enlisement en Ukraine, chiffres d'emploi et d'inflation encore trop élevés aux Etats-Unis par rapport aux objectifs, publications inférieures aux attentes des sociétés, minoritaires mais à l'effet spectaculaire... Même les pauses annoncées par les banques centrales ont été interprétées négativement par la plupart des intervenants, qui n'attendent plus d'assouplissement dans les prochains mois.

Les taux des emprunts d'Etat à 10 ans sont donc encore montés de 50 points de base un peu sur toutes les zones géographiques, tout comme les spreads de crédit crossover 3-5 ans, et les indices actions ont corrigé de 3 à 5 %. Des chiffres rassurants sur la croissance chinoise et des statistiques américaines moins soutenues en fin de mois ont néanmoins permis une stabilisation.

Les anticipations de marché se sont totalement retournées en novembre, à la faveur de chiffres d'inflation toujours en baisse permettant d'évoquer la fin du resserrement du cycle monétaire.

Les taux longs se sont donc considérablement détendus (plus de 60 points de base sur le 10 ans des principaux Etats occidentaux sur le mois). Le crédit s'est aussi significativement resserré (90 points de base sur l'ITRAXX Crossover) et les indices actions ont rebondi de 6 à 9%, soit une des meilleures performances mensuelles historiquement.

Pour la fin d'année 2023, les signes de ralentissement économique se multiplient encore aux Etats-Unis et les prévisions de croissance des bénéfices continuent à se tasser, mais les statistiques chinoises et les mesures du gouvernement pour stabiliser la crise immobilière sont plutôt rassurantes. Il n'en reste pas moins que les politiques budgétaires et monétaires restent encore assez laxistes et que le niveau de la dette américaine ou française par exemple pourrait à l'avenir créer de nouveaux soubresauts.

La confirmation du cycle de désinflation a cependant entraîné un nouveau mois de records boursiers en décembre.

Alors que la consommation des ménages, tout en donnant de clairs signes de ralentissement pour 2025, tenait toujours relativement bien, notamment aux Etats-Unis, les indices de prix ont continué à baisser. Ceci a permis une poursuite des anticipations de baisses de taux, non démenties par les discours des banques centrales. Pas moins de 6 baisses étaient

attendues par le consensus des marchés en fin d'année par la Réserve Fédérale en 2024-2025, tandis que la BCE est supposée attendre le printemps pour démarrer son inversion de tendance sur les taux directeurs.

Les taux d'intérêt à long terme ont donc pour suivi leur descente sur le mois, de 30 points de base pour le 10 ans américain, qui termine l'année autour de 3.9% contre 5% mi-octobre, 50 points de base pour le 10 ans français soit 2.55% contre 3.55% mi-octobre, tout comme les spreads des obligations d'entreprise (55 points de base après plus de 80 en novembre).

Faisant fi des risques géopolitiques et de ceux qui pèsent sur les marges des entreprises, les indices boursiers terminent l'année en forte hausse (S&P 500 +24.23% ; Nasdaq +43.42% ; CAC 40 +16.52% ; DAX 30 +20.31%), ce qui prend en compte déjà beaucoup de bonnes nouvelles potentielles.

POLITIQUE DE GESTION

Le fonds BSO EURO SANTE termine son deuxième exercice en hausse de +2,61%, sous-performant légèrement son indice de référence.

Au 29 décembre 2023, le portefeuille se répartit de la façon suivante :

- Pharma 27,31 %
- Medtech 50,54 %
- Biotech 20,15 %

Le fonds est en adéquation avec ses contraintes d'investissement. Seuls Roche Holding, Novartis et AstraZeneca, représentant 8,32% de l'actif du fonds, sont hors univers.

Au cours de ce second semestre, la position en Ipsen a été allégée, alors que les positions en Abivax, Evotec et Valneva ont été renforcées. La position en Sandoz, distribuée par Novartis, a été vendue.

La stratégie d'investissement ne devrait que peu évoluer sur les mois qui viennent, le secteur devant profiter de la baisse des taux et des perspectives bénéficiaires intéressantes

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

Les 5 principaux mouvements dans la composition du portefeuille sont les suivants :

Instrument financier	Acquisitions
MEDINCELL SA	99 993,49 €
CALLIDITAS THERA.	90 928,38 €
ARGEN-X SE	88 832,25 €
CALLIDITAS THERA.	56 112,60 €
EVOTEC OAI	50 473,46 €

Instrument financier	Cessions
SASNOFI	- 50 171,11 €
ABIVAX SA	- 47 405,00
NOVO NORDISK	- 41 740,37
VALVENA SE	- 37 975,40
MORPHOSYS AG	- 35 306,62

Au total, la société de gestion a effectué les mouvements suivants :

- Acquisition : 1 255 722,27 €

- Cessions : - 341 219,60 €

RISQUE GLOBAL

Conformément au prospectus du FIA, la méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode du calcul de l'engagement.

EFFET DE LEVIER

La société de gestion évalue l'effet de levier du FIA lequel est exprimé sous la forme d'un ratio entre l'exposition de ce fonds et sa valeur nette d'inventaire.

L'exposition du FIA est calculée par la société de gestion selon les méthodes suivantes :

- La méthode brute qui correspond à la somme des valeurs absolues de toutes les positions intégrant la valeur convertie des instruments dérivés et en excluant notamment la valeur de la trésorerie et les équivalents de trésorerie.
- La méthode de l'engagement qui correspond à la somme des valeurs absolues de toutes les positions, corrigée de la valeur convertie de instruments dérivés en considérant les positions de couverture ou d'exposition.

L'effet de levier par la méthode brute est de 99,21 %.

L'effet de levier par la méthode de l'engagement est de 100,00 %.

MODIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT

Le FIA n'a connu aucune modification au cours de l'année 2023.

GESTION DES LIQUIDITES

Au cours de la période, la société de gestion s'est assurée de la cohérence de la stratégie d'investissement du FIA avec sa liquidité en organisant régulièrement des stress-tests sur l'actif et le passif du fonds.

Les résultats de stress-tests sont liés aux conditions de marché passées et ne constituent pas une garantie face aux conditions de marché futures. A ce jour, aucun actif du fonds ne fait l'objet d'un traitement spécial du fait de sa nature non liquide.

Pour évaluer le risque de liquidité de l'actif, la société de gestion utilise en conditions normales et stressées les scénarios suivants :

- Poids de l'actif net liquidable en 1 jour ou moins ;
- Poids de l'actif net liquidable en 7 jours au moins ;
- Poids de l'actif net liquidable en 30 jours au moins ;
- Poids de l'actif net liquidable en plus de 30 jours.

Au 29 décembre 2023, il a été obtenu les résultats suivants :

Horizon de liquidité	Poids de l'AN liquidable en 51	50%	Conditions normales	85,64%	Ok
Horizon de liquidité	Poids de l'AN liquidable en 57	80%	Conditions normales	96,77%	Ok
Horizon de liquidité	Poids de l'AN liquidable en 530	90%	Conditions normales	96,77%	Ok
Horizon de liquidité	Poids de l'AN liquidable en >30	10%	Conditions normales	0%	Ok
Horizon de liquidité	Poids de l'AN liquidable en 51	25%	Conditions exceptionnelles	85,64%	Ok
Horizon de liquidité	Poids de l'AN liquidable en 57	40%	Conditions exceptionnelles	96,77%	Ok
Horizon de liquidité	Poids de l'AN liquidable en 530	50%	Conditions exceptionnelles	96,77%	Ok
Horizon de liquidité	Poids de l'AN liquidable en >30	10%	Conditions exceptionnelles	0%	Ok

Pour évaluer le risque de liquidité du passif, la société de gestion utilise les scénarios de rachats globaux suivants :

- Nombre de jours pour honorer 10% de rachats ;
- Nombre de jours pour honorer 25% de rachats ;
- Nombre de jours pour honorer 50% de rachats.

Au 29 décembre 2023, il a été obtenu les résultats suivants :

Hypothèses de Rachats globaux	Nombre de jours pour honorer 10% de rachats	2 j	Conditions normales	0,01	Ok
Hypothèses de Rachats globaux	Nombre de jours pour honorer 25% de rachats	3 j	Conditions normales	0,04	Ok
Hypothèses de Rachats globaux	Nombre de jours pour honorer 50% de rachats	5 j	Conditions normales	0,08	Ok

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Conformément au règlement général de l'AMF, la société de gestion a établi une « Politique de vote ».

Les décisions concernant le FIA sont prises par la société de gestion dans l'intérêt des porteurs de parts. Le FIA étant une copropriété de valeurs mobilières, aucun droit de vote n'est attaché aux parts détenues.

Pour l'année 2023, il n'y a pas eu à relever de situation de conflits d'intérêts lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC que gère la société de gestion.

Le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote peut être transmis sur simple demande ou consulté au siège social de la société de gestion à compter du 1^{er} mai 2024.

INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE DE GESTION**AUDIT EXTERNES**

Au cours de l'exercice écoulé, les Commissaires aux comptes de la société de gestion et de l'OPC n'ont pas émis de « management letter » faisant état de recommandations à la direction de la société de gestion.

SYSTEMES OPERANTS

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de changement majeur de système opérant.

CONTROLE DES OPERATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu d'incident opérationnel significatif donnant lieu à une indemnisation de l'OPC.

SUIVI DES RECLAMATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, la société de gestion n'a reçu aucune réclamation concernant l'OPC.

RAPPORT DE CONFORMITE

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion met en œuvre un dispositif de conformité et de contrôle interne adapté à la taille et à la nature de ses activités et risques afin de garantir le respect des décisions et des procédures de la société de gestion.

Le plan de contrôle annuel intègre les contrôles suivants : contrôle de la documentation réglementaire des OPC, contrôle des ordres, contrôle des enregistrements téléphoniques, contrôle de la procédure de meilleure sélection des intermédiaires, contrôles des règles d'investissement, contrôle de la volatilité, contrôle de la performance, contrôle de la valorisation, contrôle du risque de liquidité à l'actif et au passif, contrôle des prestataires extérieurs (dépositaire, valorisateur, gestionnaire financier le cas échéant), contrôle des extournes, contrôle de l'exercice des droits de vote, contrôle des franchissements de seuil, contrôle des conflits d'intérêts, contrôle relatif à la LCB-FT, contrôle du respect du règlement déontologique par les salariés de la société de gestion, contrôle de la rémunération des salariés et de la gouvernance de la société de gestion.

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été identifié aucune anomalie significative lors des contrôles.

RAPPORT SUR LES RISQUES

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion établit et maintient opérationnelles des procédures de prévention et de gestion des risques.

Au cours de l'exercice écoulé, les modalités d'évaluation et de suivi des risques de l'OPC ont conduit à l'identification d'aucune anomalie significative relative à la valorisation de l'OPC et à son exposition aux risques suivants :

- Risque de marché ;
- Risque de crédit ;
- Risque de contrepartie ;
- Risque de liquidité.

RAPPORT DES FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF, lorsque les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur simple demande adressée à la société de gestion.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée est présenté en annexes des comptes annuels des OPC.

AUTRES INFORMATIONS**PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES**

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion veille à servir au mieux les intérêts de ses clients tout en favorisant l'intégrité des marchés.

Nos obligations de meilleure exécution sont « analogues » à celles qui s'imposent à nos intermédiaires : il s'agit pour nous de prendre toutes les mesures raisonnables permettant de sélectionner les entités les plus à même de fournir le meilleur résultat possible à nos clients.

Le choix des intermédiaires se fait, à partir d'un dossier d'agrément, selon les critères suivants :

- Compétences techniques : exactitude de l'enregistrement des données, traitement des ordres groupés et des ordres individualisés, réponse des ordres, information sur les opérations sur titres ;
- Qualité de la communication des données : télétransmission, télécopie, etc ;
- Qualité de la recherche et disponibilité pour des réunions délocalisées ;
- Coût minimal pour les petits ordres.

La liste des intermédiaires agréés est établie à l'échelle du groupe BANQUE SAINT OLIVE.

Toute latitude est laissée aux gestionnaires de portefeuille pour choisir les intermédiaires avec lesquels ils souhaitent opérer parmi ceux inscrits sur la liste interne des intermédiaires admis.

Chaque année, les intermédiaires avec lesquels la société de gestion a été en relation font l'objet d'une évaluation. Le contrôle interne de la société de gestion s'assure du respect de cette procédure, notamment par un contrôle des ordres de bourse et du dépouillement des ordres.

POLITIQUE DE GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion prend toutes les mesures raisonnables pour détecter les situations de conflits d'intérêts se posant entre la société et ses clients, entre plusieurs clients, entre les OPC et ses clients.

Pour pouvoir assurer en toute circonstance la primauté des intérêts des clients, la société de gestion a établi une Politique de gestion des conflits d'intérêts qui permet d'assurer :

- L'identification des situations qui donnent ou sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts comportant un risque sensible d'atteinte aux intérêts d'un ou de plusieurs clients ;
- La définition des procédures à suivre et des mesures à prendre en vue de gérer ces conflits.

Les procédures mises en place permettent d'assurer un contrôle des éventuels conflits, en nous intéressant plus spécifiquement aux situations suivantes :

- La sélection des intermédiaires financiers ;
- La relation avec les partenaires commerciaux ;
- La séparation des sociétés du groupe BANQUE SAINT OLIVE ;
- La séparation des métiers susceptibles d'engendrer des conflits d'intérêts ;
- La circulation des informations confidentielles ou privilégiées conformément au Règlement déontologique, aux procédures internes et à la réglementation en vigueur notamment dans le cadre de la prévention des abus de marchés ;
- Les transactions personnelles des collaborateurs de la société de gestion ;
- Les cadeaux et/ou avantages que les collaborateurs de la société de gestion seraient susceptibles de recevoir ;
- Plus généralement, les règles internes d'organisation de la société de gestion.

POLITIQUE D'EVALUATION « ESG »

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion doit mettre à la disposition des souscripteurs des OPC une information sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (« ESG »).

La société de gestion est convaincue que l'analyse financière des entreprises dans lesquelles elle souhaite investir doit être accompagnée d'une évaluation de critères extra-financiers.

Si les politiques d'investissement de la société de gestion ne prennent pas simultanément et automatiquement en compte les trois critères « ESG », la société de gestion veille à intégrer ces critères dans le cadre d'une évaluation semestrielle des entreprises composant le portefeuille des OPC dont la valorisation est supérieure ou égale à 80 millions d'euros.

RISQUE DE DURABILITE

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion doit mettre à disposition des souscripteurs des OPC une information sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement du risque de durabilité.

Le risque en matière de durabilité est lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Le FCP ne prend pas en compte, directement et simultanément, dans sa politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (dits critères « ESG »). Si la société de gestion a vocation à intégrer progressivement des critères extra-financiers dans sa politique d'investissement, elle n'a pas pour objectif de réduire le risque de durabilité. La société de gestion ne prend pas en compte de manière systématique les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

POLITIQUE DE REMUNERATION DU PERSONNEL DE LA SOCIETE DE GESTION

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion s'engage à établir des politiques, procédures et pratiques de rémunération permettant de promouvoir une gestion saine et efficace des risques en n'encourageant pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des OPC qu'elle gère.

La Politique de rémunération est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts en prévenant les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

La Politique de rémunération s'applique notamment aux mandataires sociaux, dirigeants effectifs et gestionnaires de portefeuilles et d'OPC.

La Politique de rémunération de l'ensemble des personnes identifiées relève du « Comité des rémunérations » du groupe constitué de BANQUE SAINT OLIVE et de ses filiales sociétés de gestion (SAINT OLIVE GESTION et SAINT OLIVE et Cie). A ce titre, le Comité s'assure de la conformité de la Politique de rémunération du personnel au regard de la réglementation en vigueur et tient compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales de la société de gestion, ainsi que de la nature, la portée et la complexité de ses activités.

La part variable est liée aux résultats de chacune des sociétés du groupe concernées, ainsi :

- Aucune rémunération fixe ou variable n'est liée à la réalisation d'objectifs de vente, de courtage, de performance, etc.
- Aucune rémunération fixe ou variable n'est prise en charge par les OPC gérés par la société de gestion.

Les rémunérations variables versées au sein de la société de gestion sont déterminées de façon discrétionnaire. Au-delà d'un certain seuil, les rémunérations variables sont soumises à des restrictions : paiement différé sur plusieurs années.

Compte tenu de la taille de l'effectif de la société de gestion, la décomposition par catégorie de personnel n'est pas communiquée pour maintenir la confidentialité des rémunérations individuelles.

Au titre de l'année 2023, les montants des rémunérations attribuées par la société de gestion à son personnel (4,5 personnes au 30 décembre 2023) se sont élevés à 817 123 euros pour la partie rémunération fixe et 552 750 euros pour la partie rémunération variable.

RESPONSABILITE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent rapport financier est établi sous la responsabilité de SAINT OLIVE GESTION. La société de gestion atteste qu'à sa connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du FCP. La société de gestion atteste également que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du FCP.

Louis SAINT OLIVE, gérant.

BSO EURO SANTÉ

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	9 632 937,04	8 457 606,84
Actions et valeurs assimilées	9 632 937,04	8 457 606,84
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	9 468 617,04	8 312 931,84
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	164 320,00	144 675,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	76 557,88	615 628,31
Liquidités	76 557,88	615 628,31
TOTAL DE L'ACTIF	9 709 494,92	9 073 235,15

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	9 624 916,51	9 158 189,71
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	99 619,93	-49 362,86
Résultat de l'exercice (a,b)	-24 708,77	-44 729,93
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	9 699 827,67	9 064 096,92
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	9 667,25	9 138,23
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	9 667,25	9 138,23
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	9 709 494,92	9 073 235,15

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	94 528,77	9 329,84
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	94 528,77	9 329,84
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	2 876,02
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	2 876,02
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	94 528,77	6 453,82
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	119 612,42	44 600,27
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-25 083,65	-38 146,45
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	374,88	-6 583,48
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-24 708,77	-44 729,93

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR00140089F3 - Part BSO EURO SANTE Part I : Taux de frais maximum de 1,20% TTC

En cas de majoration des frais administratifs externes à la société de gestion qui serait égale ou inférieure à 10 points de base par année civile, le FCP sera susceptible de ne pas informer les porteurs de manière

particulière, ni de leur offrir la possibilité d'obtenir le rachat de leurs actions ou parts sans frais. L'information des porteurs pourra, dans ce cas, être réalisée par tout moyen, notamment sur le site internet de la société de gestion, dans la rubrique relative au FCP. Il est rappelé que cette information devra être publiée en préalable à sa prise d'effet.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème maximum (TTC)
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	BSO EURO SANTÉ (Part I) : 1,20% BSO EURO SANTÉ (Part P) : 2,00%
Frais indirects maximum : Commission de souscription	Valeur liquidative x nombre de parts de l'OPC sous-jacent	0,15%
Commission de rachat	Valeur liquidative x nombre de parts de l'OPC ou de l'OPC sous-jacent	0,15%
Frais de gestion des OPC composant l'actif du FCP auxquels peuvent s'ajouter des commissions de surperformance	Valeur liquidative x nombre de parts	0,25%
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Total des frais maximum	Actif net	BSO EURO SANTE (Parts I) : 1,70% BSO EURO SANTE (Parts P) : 2,50%
Commission de surperformance	Néant	Néant

Les frais de transaction sont prélevés à chaque transaction conformément à la procédure décrite dans le prospectus.

Les frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement général de l'AMF sont payés à partir des ressources propres de la société de gestion et ne sont pas facturés au FCP.

Pour toute information complémentaire, le porteur pourra se reporter au rapport annuel du FCP.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts BSO EURO SANTE Part I	Capitalisation	Capitalisation
Parts BSO EURO SANTE Part P	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	9 064 096,92	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	3 383 159,73	9 258 213,31
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 983 172,86	-3 840,64
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	89 200,86	5 456,08
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 300,29	-52 613,73
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	-112 395,96	-528 215,48
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	291 322,92	423 243,83
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>714 566,75</i>	<i>423 243,83</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-423 243,83</i>	<i>0,00</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-25 083,65	-38 146,45
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	9 699 827,67	9 064 096,92

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 557,88	0,79
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	76 557,88	0,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 DKK		Devise 2 CHF		Devise 3 SEK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	839 790,43	8,66	532 134,72	5,49	334 322,38	3,45	274 406,03	2,83
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	9 667,25
TOTAL DES DETTES		9 667,25
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-9 667,25

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part BSO EURO SANTE Part I		
Parts souscrites durant l'exercice	3 100	2 868 513,00
Parts rachetées durant l'exercice	-2 500	-2 281 935,00
Solde net des souscriptions/rachats	600	586 578,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 730	
Part BSO EURO SANTE Part P		
Parts souscrites durant l'exercice	538	514 646,73
Parts rachetées durant l'exercice	-722	-701 237,86
Solde net des souscriptions/rachats	-184	-186 591,13
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 180	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part BSO EURO SANTE Part I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part BSO EURO SANTE Part P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts BSO EURO SANTE Part I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	96 422,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,17
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts BSO EURO SANTE Part P	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	23 189,66
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,95
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-24 708,77	-44 729,93
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-24 708,77	-44 729,93

	29/12/2023	30/12/2022
Parts BSO EURO SANTE Part I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-14 036,68	-34 177,56
Total	-14 036,68	-34 177,56

	29/12/2023	30/12/2022
Parts BSO EURO SANTE Part P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-10 672,09	-10 552,37
Total	-10 672,09	-10 552,37

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	99 619,93	-49 362,86
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	99 619,93	-49 362,86

	29/12/2023	30/12/2022
Parts BSO EURO SANTE Part I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	87 848,90	-42 282,73
Total	87 848,90	-42 282,73

	29/12/2023	30/12/2022
Parts BSO EURO SANTE Part P		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	11 771,03	-7 080,13
Total	11 771,03	-7 080,13

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	9 064 096,92	9 699 827,67
Parts BSO EURO SANTE Part I en EUR		
Actif net	7 765 921,99	8 556 445,91
Nombre de titres	8 130	8 730
Valeur liquidative unitaire	955,21	980,11
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,20	10,06
Capitalisation unitaire sur résultat	-4,20	-1,60
Parts BSO EURO SANTE Part P en EUR		
Actif net	1 298 174,93	1 143 381,76
Nombre de titres	1 364	1 180
Valeur liquidative unitaire	951,74	968,96
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,19	9,97
Capitalisation unitaire sur résultat	-7,73	-9,04

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CARL ZEISS MEDITEC AG	EUR	2 000	197 680,00	2,04
DERMAPHARM HOLDING SE	EUR	7 000	296 380,00	3,05
EVOTEC OAI AG	EUR	15 000	319 200,00	3,29
FRESENIUS	EUR	7 500	210 525,00	2,17
MERCK KGA	EUR	2 500	360 250,00	3,72
MORPHOSYS AG	EUR	9 000	306 000,00	3,15
SARTORIUS PRIV.	EUR	450	149 940,00	1,55
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	5 000	263 000,00	2,71
TOTAL ALLEMAGNE			2 102 975,00	21,68
BELGIQUE				
GALAPAGOS GENOMICS	EUR	4 000	147 960,00	1,52
NYXOAH SA	EUR	2 000	8 520,00	0,09
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	6 000	473 400,00	4,88
TOTAL BELGIQUE			629 880,00	6,49
DANEMARK				
ALK-ABELLO A/S	DKK	10 000	135 783,34	1,39
DEMANT A/S	DKK	3 750	148 932,32	1,54
GENMAB	DKK	300	86 743,01	0,89
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	5 000	468 331,76	4,83
TOTAL DANEMARK			839 790,43	8,65
ESPAGNE				
ALMIRALL SA	EUR	15 000	126 375,00	1,30
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	20 000	309 100,00	3,19
TOTAL ESPAGNE			435 475,00	4,49
FRANCE				
BIOMERIEUX	EUR	4 000	402 400,00	4,14
ESSILORLUXOTTICA	EUR	2 500	454 000,00	4,68
EUROAPI SASU	EUR	17 500	100 275,00	1,03
GENSIGHT BIOLOGICS SA	EUR	42 500	19 550,00	0,20
GUERBET	EUR	9 000	175 500,00	1,81
INNATE PHARMA	EUR	70 000	183 400,00	1,89
IPSEN	EUR	1 750	188 825,00	1,95
MEDINCELL SA	EUR	30 000	216 000,00	2,23
OSE IMMUNOTHERAPEUTICS SA	EUR	15 000	64 200,00	0,66
SANOFI	EUR	4 000	359 040,00	3,70
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	1 400	335 300,00	3,46
VALNEVA SE	EUR	25 000	118 000,00	1,22
TOTAL FRANCE			2 616 490,00	26,97
ITALIE				
DIASORIN SPA	EUR	1 250	116 550,00	1,21
RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA E FARMACEUTICA	EUR	3 000	146 490,00	1,51
TOTAL ITALIE			263 040,00	2,72
LUXEMBOURG				
ABIVAX SA	EUR	12 857	126 255,74	1,30

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	7 000	412 860,00	4,26
TOTAL LUXEMBOURG			539 115,74	5,56
PAYS-BAS				
ARGEN-X SE - W/I	EUR	1 000	343 500,00	3,54
QIAGEN N.V.	EUR	8 000	315 200,00	3,25
ROYAL PHILIPS	EUR	11 491	242 287,74	2,50
TOTAL PAYS-BAS			900 987,74	9,29
ROYAUME-UNI				
ASTRAZENECA PLC	GBP	2 250	274 406,03	2,83
TOTAL ROYAUME-UNI			274 406,03	2,83
SUEDE				
CALLIDITAS THERAPEUTICS-B	SEK	17 500	200 597,94	2,07
XVIVO PERFUSION AB	SEK	4 500	133 724,44	1,38
TOTAL SUEDE			334 322,38	3,45
SUISSE				
NOVARTIS AG-REG	CHF	3 500	320 855,70	3,31
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	800	211 279,02	2,18
TOTAL SUISSE			532 134,72	5,49
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			9 468 617,04	97,62
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ESPAGNE				
PHARMA MAR SA	EUR	4 000	164 320,00	1,69
TOTAL ESPAGNE			164 320,00	1,69
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			164 320,00	1,69
TOTAL Actions et valeurs assimilées			9 632 937,04	99,31
Dettes			-9 667,25	-0,10
Comptes financiers			76 557,88	0,79
Actif net			9 699 827,67	100,00

Parts BSO EURO SANTE Part P	EUR	1 180	968,96
Parts BSO EURO SANTE Part I	EUR	8 730	980,11

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **BSO EURO SANTE**

Identifiant d'entité juridique : **SAINT OLIVE GESTION**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%



dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de ____% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé pas d'investissements durables**

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Pour rappel, le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement « SFDR ». Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental (aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxinomie. Le FCP ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Société de gestion s'assure que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental ou social en mettant en œuvre une politique d'exclusion concernant :

- Les émetteurs dont le mix énergétique est composé à plus de 5% du charbon thermique
- Les émetteurs dont le chiffre d'affaires est généré à plus de 5% par la production de tabac
- Tout émetteur impliqué dans la production d'armes controversées.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au 29/12/2023, le score ESG du fonds est de 67.49. Le FCP a également respecté son filtre d'exclusion avec un contrôle quotidien.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Au 31/12/2022, le score ESG du fonds est de 70.6. Le FCP a également respecté son filtre d'exclusion avec un contrôle quotidien.

Au 31/12/2021, le score ESG du fonds n'était pas suivie. Le FCP a également respecté son filtre d'exclusion avec un contrôle quotidien au cours de l'exercice 2021.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

Le fonds n'a pas d'objectif d'investissements durables.

Néanmoins, la société de gestion a mis en place une méthodologie interne pour définir ce qu'est un investissement durable. Cette méthodologie utilise les données mises à disposition par Clarity AI sur les critères extra financiers (Alignement taxonomie européenne, contribution aux ODD et exposition aux PAI).

Elle définit dans un premier temps si l'émetteur contribue à un objectif social ou environnemental à partir de l'un des 3 critères suivants : contribution positive à au moins 2 PAI, plus de 10% du chiffre d'affaires aligné avec la Taxonomie européenne ou contribution à hauteur de plus de 20% du chiffre d'affaires aux ODD.

Par ailleurs, la méthodologie met en œuvre les principes de DNSH qui sont détaillés dans le paragraphe suivant. Enfin, l'application des pratiques de bonne gouvernance est définie par l'absence de controverses graves sur des sujets liés à la bonne gouvernance.

La mise en œuvre de cette méthodologie aboutit à une part de 81.08% d'investissements durables pour le fonds.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Le produit n'a pas d'objectif d'investissements durables.

Notre méthodologie définissant un investissement durable permet de vérifier que la société ne cause pas de préjudice important (principe du DNSH) aux autres objectifs environnementaux ou sociaux. Le principe du DNSH est apprécié au regard de 3 critères : absence d'exposition aux PAI négatifs (PAI 4 et 14) ou controversés (PAI 7, 10 et 11), absence d'expositions aux controverses sévères liées au droit du travail et droits humains, aucun PAI obligatoire ne doit se situer dans le 5^e percentile inférieur par rapport à l'univers Clarity.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Le FCP n'a pas d'objectif d'investissement durable et ne prend donc pas en compte les PAI dans sa politique d'investissement.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Le produit n'a pas d'objectif d'investissements durables. Néanmoins, dans sa méthodologie interne pour définir ce qu'est un investissement durable, la société de gestion exclut de sa définition d'investissement durable tout émetteur ne respectant pas les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PAI 10).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit financier ne prend pas en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans sa politique d'investissement. Néanmoins, il les prend en compte dans sa méthodologie pour définir un investissement durable.

Ils sont également calculés.

Indicateur d’incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure		Incidences [année n]
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L’ENVIRONNEMENT			
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	29.000273 tonne CO2e
		Émissions de GES de niveau 2	28.607481 tonne CO2e
		Émissions de GES de niveau 3	373.97015 tonne CO2e
		Émissions totales de GES	387.16727 tonne CO2e
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	42.236088 tonne CO2e / EUR M invested
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	159.56656 tonne CO2e / EUR M revenue
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d’investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0 %
	5. Part de consommation et de production d’énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d’énergie des sociétés bénéficiaires d’investissement qui provient de sources d’énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d’énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d’énergie	Consommation: 68.43 %
	6. Intensité de consommation d’énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d’énergie en GWh par million d’euros de chiffre d’affaires des sociétés bénéficiaires d’investissements, par secteur à fort impact climatique	Total: 0.08395853 GWh / EUR M revenue Secteur C: 0.08395853 GWh / EUR M revenue
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur	3.88 %

		ces zones	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.002176388 tonne / EUR M invested
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.6644838 tonne / EUR M invested
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION			
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	2.64 %
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0 %
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	10.09 %
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	40.21 %
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants

Secteur

% d'actifs

Pays

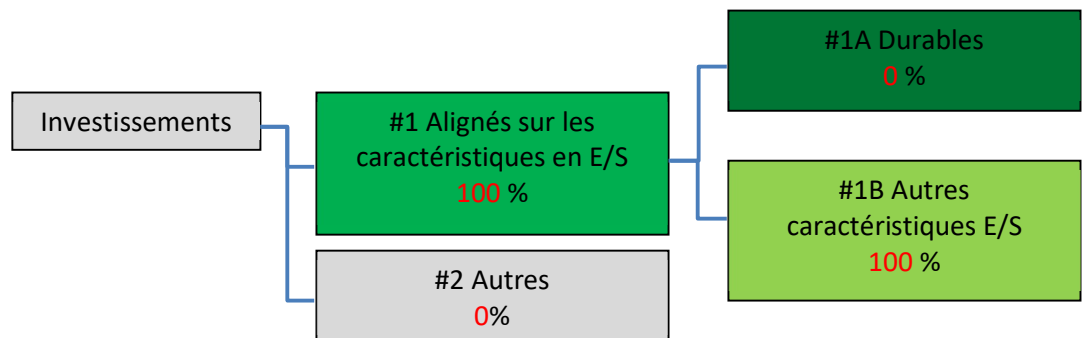
UCB SA	Santé	4.87%	Belgique
NOVO NORDISK A/S-B	Santé	4.84%	Danemark
ESSILORLUXOTTICA	Santé	4.68%	France
EUROFINS SCIENTIFIC	Santé	4.28%	Luxembourg
BIOMERIEUX	Santé	4.13%	France

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental .

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	% d'actifs
Santé	96.06%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

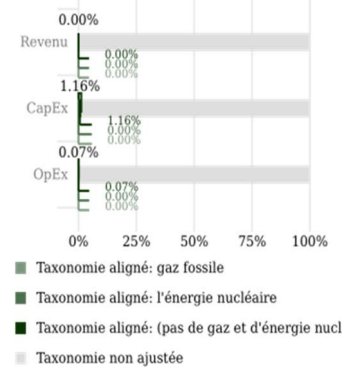
☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en %:

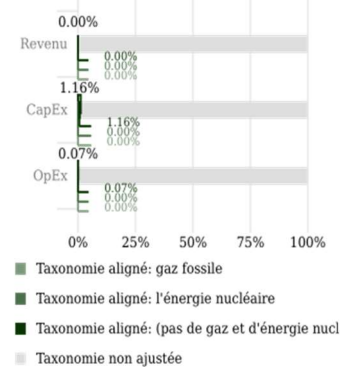
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Le produit n'est pas aligné sur la taxinomie de l'UE.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au 31/12/2022, la part d'investissements alignée avec la Taxonomie était de 0%.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE n'est pas disponible pour les périodes de référence précédentes.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE..



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit n'a pas d'objectif d'investissements durables.

Néanmoins, la société de gestion a mis en place une méthodologie interne pour définir ce qu'est un investissement durable en utilisant les données mises à disposition par Clarity AI.

Cette méthodologie permet d'identifier une part de 71.37% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dont 100% non alignés à la Taxonomie.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le produit n'a pas d'objectif d'investissements durables.

Néanmoins, la société de gestion a mis en place une méthodologie interne pour définir ce qu'est un investissement durable en utilisant les données mises à disposition par Clarity AI.

Cette méthodologie permet d'identifier une part de 79.69% sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Il n'y a pas d'investissements inclus dans la catégorie « Autres ».



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des contrôles pre trade et des contrôles post trade sont mis en oeuvre pour s'assurer du respect des filtres d'exclusion.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le produit n'a pas d'indice de référence durable.

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Le produit n'a pas d'indice de référence durable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Le produit n'a pas d'indice de référence durable.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Le fonds a une performance de +2.61 % sur l'exercice 2023, tandis que son indice de référence (DJ Euro Stoxx 600 Health Care) a une performance de +8.39 % sur cette même période.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Le produit n'a pas d'indice de marché large.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.